

Florence Jourdan

Musicothérapeute

- Diplômée du **Certificat de praticien qualifié en techniques de musicothérapie** en juillet 2013 par l'INFIPP - Formation en trois ans (Villeurbanne)
- **Psychomotricienne D.E**



Tarifs : 45 € par séance individuelle
35 € par personne (séances de groupe)

(la durée d'une séance peut varier de 30 min à 1h30 selon les cas, le prix est forfaitaire et comprend les temps de préparation et de prise de notes)



Adresse :

Florence JOURDAN
Maison de santé
5, rue Germain Martin
26100 Romans sur Isère

Contact :

mail : florence.jourdan77@gmail.com
tel : 06 83 47 77 11

N° de SIRET : 799 223 896 00017



Florence Jourdan

Musicothérapeute

Diplômée de L'INFIPP - Formation

Maison de santé
5, rue Germain Martin
26100 Romans sur Isère

Tel : 06 83 47 77 11



Qu'est-ce que la musicothérapie ?

La musicothérapie est une pratique de soin, d'aide, de soutien ou de rééducation qui consiste à proposer un suivi régulier aux personnes présentant des difficultés de communication et/ou de relation.

La musicothérapie s'appuie sur les liens étroits entre les éléments constitutifs de la musique, et l'histoire du sujet.

Elle utilise la médiation sonore et/ou musicale afin d'ouvrir ou restaurer la communication et l'expression au sein de la relation dans le registre verbal et/ou non verbal.

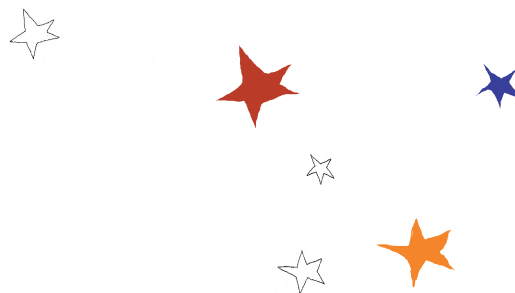
À qui s'adresse-t-elle ?

- Aux personnes, enfants, adolescents et adultes souffrant de troubles affectifs, du développement, du spectre autistique, du comportement ou de la personnalité ou autres troubles psychologiques et psychiatriques,
- Aux personnes présentant une déficience mentale, motrice, sensorielle, un polyhandicap ou des troubles neurologiques,

- Aux personnes atteintes de maladies dégénératives ou chroniques et plus particulièrement de maladie d'Alzheimer (aide au maintien de certaines fonctions),
- Aux personnes âgées dépendantes ou non,
- Aux futurs parents (accompagnement de la périnatalité, notamment pour favoriser la relation de la mère à l'enfant à naître),
- Aux personnes souffrant d'anxiété ou de douleurs (problèmes de sommeil ou de douleurs chroniques).

À partir :

- D'entretiens individuels : prise de contact et bilan psychomusical (outils d'évaluation), proposés de manière systématique,
- D'un travail de collaboration avec les familles et les professionnels au contact des personnes prises en charge...



Trois approches possibles :

Musicothérapie active :

Elle consiste à proposer différents instruments ou médiateurs sonores. Centrée sur l'expression corporelle, vocale, sonore et musicale du sujet en relation avec le musicothérapeute, elle favorise l'émergence de potentialités, la créativité, et particulièrement l'expression de soi.

Musicothérapie réceptive :

Elle est basée sur l'écoute de séquences musicales (extraits musicaux choisis par le musicothérapeute). Le but étant de susciter des émotions, des sensations, des souvenirs, des images et de les exprimer par la parole après la séquence d'écoute.

La relaxation psychomusicale :

Elle est basée sur l'utilisation du pouvoir apaisant de la musique, cette technique vise à conduire la personne vers un état de relaxation psychique et physique. Le corps est considéré comme le lieu des tensions et comme le résonateur de la vie émotionnelle.

Chaque technique peut se pratiquer sous forme de séances individuelles ou de groupe.